



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 18385

Texte de la question

M. Michel Bouvard attire l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur les conséquences possibles de la réforme prévue par décret de la permanence de soins. Une concertation menée par le sénateur Descours avait abouti à un consensus, notamment avec le secteur libéral et avec SOS Médecins, le rapport du sénateur Descours formulant un certain nombre de recommandations à ce sujet. Sans méconnaître la nécessité d'une adaptation de la permanence des soins, il souhaite connaître si le Gouvernement entend bien prendre en compte ces recommandations afin de permettre à des structures telles que SOS Médecins de poursuivre leur activité dans des conditions correctes. Il attire, par ailleurs, l'attention du Gouvernement sur la difficulté existante pour gérer les urgences et la permanence de soins dans les départements à très fort fréquentation touristique où l'activité est marquée par une forte saisonnalité. Il souhaite connaître les dispositions qui seront retenues pour faire face à cette situation.

Données clés

Auteur : [M. Michel Bouvard](#)

Circonscription : Savoie (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18385

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 mai 2003, page 3799